



Fumeurs au sein de l'entreprise

Par **Fabrice22**, le **30/07/2008** à **21:23**

Bonjour,

Cela fait quelque temps que fumer est interdit dans les lieux publics et que cette loi est plus ou moins respectée dans l'entreprise privée dans laquelle je travaille.

Mon bureau est situé à côté de celui d'un fumeur qui ne se gêne pas pour fumer à son poste. Bien sûr la fumée (du moins l'odeur) arrive jusqu'à mon bureau ce qui m'incommode énormément.

Sachant qu'il y a une "mentalité" assez spéciale et que cette personne est un "pilier" dans cette entreprise, je ne me risquerai pas à dire ce que je pense (même avec la plus grande sérénité qu'il soit) pour éviter de me mettre tout le monde à dos.

Quelles sont les démarches à suivre sachant que le fait que cette personne fume à l'intérieur ne semble pas gêner le directeur qui rentre dans son bureau alors que ça sent la cigarette à plein nez et qu'il ne dit rien ? L'inspection du travail peut-il y faire quelque chose ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **11:53**

Bonjour,

fumer dans un lieu public est un délit passible d'une contravention à la fois pour le fumeur et pour le directeur de l'entreprise. Envoyer l'inspecteur du travail réglerait le problème mais côté ambiance, tu risques de te mettre tout le monde à dos. Essaies d'en parler en privé calmement avec ton directeur, en lui expliquant que ton collègue enfreint une loi, que lui aussi et que si ça continue tu seras contraint de contacter l'inspection du travail car tu ne peux plus travailler dans ses conditions.

Cordialement,

AS

Par **Fabrice22**, le **31/07/2008** à **21:38**

Merci pour cette réponse précise.

Cordialement,

Fabrice